



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Risques climatiques pesant sur les établissements pénitentiaires français

Question écrite n° 431

Texte de la question

Mme Clémence Guetté interroge M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les risques environnementaux et climatiques pesant sur les établissements pénitentiaires français. Le 11 juillet 2024, l'association environnementale « Notre Affaire à Tous », après une enquête menée dans 188 établissements en France métropolitaine et en outre-mer sur plus de deux ans, publiait un rapport démontrant qu'aucune prison n'échappe aux risques environnementaux. Leur bilan est alarmant : 25 % d'entre elles sont exposées à un risque moyen ou fort d'inondation, 50 % à un risque moyen ou fort de retrait-gonflement des argiles, 40 % sont localisées près d'un aéroport, d'une voie ferrée ou d'un axe routier important et 70 % sont bâties sur des sols pollués. Dans certaines cellules de 9m², la température dépasse 39°C en été et descend jusqu'à 0°C en hiver. Ces risques climatiques et environnementaux concernent 77 880 détenus, ainsi que les personnels et intervenants en milieu pénitentiaire et s'ajoutent à l'état déplorable et à la surpopulation des établissements. En effet, la densité carcérale était estimée à 126,2 % par le ministère de la justice en juin 2024. Pour rappel, la France d'Emmanuel Macron a déjà été condamnée en 2020 par la Cour européenne des droits de l'Homme pour sa surpopulation carcérale et à nouveau en 2023 pour les « conditions de détention subies » par trois détenus dans la prison de Fresnes. Cette vulnérabilité des prisons face au changement climatique est une « double peine » inacceptable pour l'ensemble des détenus. L'association « Notre Affaire à tous » préconise, entre autres, aux pouvoirs publics d'identifier les établissements pénitentiaires concernés pour engager d'éventuelles fermetures, réaffectations ou réaménagements. Au regard de ce constat préoccupant, elle souhaite donc savoir dans quelle mesure le Gouvernement va suivre ces recommandations d'adaptation et plus généralement s'engager pour garantir des conditions de détention carcérales dignes et respectueuses du droit international et européen.

Texte de la réponse

Le ministère de la justice plus particulièrement la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) est pleinement engagé dans une démarche d'adaptation des établissements pénitentiaires aux risques environnementaux et climatiques. Dès sa publication en juillet 2024, la DAP a pris connaissance du rapport d'enquête publié par l'association « Notre Affaire à Tous » et des recommandations qui lui sont adressées. Ces dernières sont en cohérence avec les actions préalablement engagées dans le cadre de la démarche de prospective environnementale pilotée par la section transformation écologique du laboratoire de recherche et d'innovation de la DAP. Depuis juin 2024, le laboratoire de recherche et d'innovation de la DAP mène une démarche de prospective climatique qui vise à accompagner l'adaptation de l'administration pénitentiaire aux impacts des changements climatiques et à engager sa transformation écologique. En ce sens, un marché public sera prochainement publié pour réaliser une étude des vulnérabilités aux changements climatiques de l'ensemble des établissements pénitentiaires. Cette étude est prévue dans le cadre du plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3). Depuis 2022, le laboratoire de recherche et d'innovation de la DAP organise également un appel à projet auprès des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire pour financer des projets de transformation écologique des structures pénitentiaires. En 2024, 130 candidatures ont été

réceptionnées, démontrant l'engagement des services déconcentrés en faveur de la transformation écologique des structures. 75 projets ont pu être financés pour un montant s'élevant à près de 850 000 €. Ces projets portent sur la préservation de la ressource en eau (installation de récupérateurs d'eau de pluie, installation de goutte à goutte pour un jardin, création de jardins/zones végétalisées, plantation d'arbres, désimperméabilisation d'une partie d'une cour de promenade, etc.), la gestion des biodéchets, la mobilité douce ou encore l'énergie (installation de stores pour limiter l'usage de la climatisation, remplacement de menuiseries, etc.). L'adaptation de la DAP aux risques climatiques et environnementaux s'inscrit également dans le cadre du programme immobilier dit « plan 15 000 ». En effet, toutes les nouvelles constructions sont soumises à une étude de simulation thermique dynamique (STD). Cet outil permet d'optimiser la conception d'un bâtiment à l'aide de calculs énergétiques détaillés afin de répondre à des enjeux de confort et de performance énergétiques. L'agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) veille au respect des exigences liées aux pratiques spécifiques et de la réglementation thermique en vigueur. Enfin, le laboratoire de recherche et d'innovation de la DAP poursuit le projet de prospective sur les impacts des « vagues de chaleur et canicules » au sein des établissements pénitentiaires. A la suite de la première phase du projet, entamée en juin 2023, le laboratoire conduit des projets pilotes et des groupes de travail sur les sujets suivants : végétalisation des établissements, évolution des équipements de protection individuelle des agents pénitentiaires, évolution des aménagements des cellules aux comforts thermiques et évolution du fonctionnement (journée type) des établissements pénitentiaires en période de fortes chaleurs. Pour ce faire, le laboratoire de recherche et d'innovation de la DAP s'appuie sur un réseau de référents prospective déployé au sein de l'administration centrale ainsi que dans les services déconcentrés. L'animation et l'implication de ce réseau dans les études et projets du laboratoire ont pour objectif d'accompagner les services de l'administration pénitentiaire et les établissements dans l'appropriation des enjeux liés aux impacts des changements climatiques.

Données clés

Auteur : [Mme Clémence Guetté](#)

Circonscription : Val-de-Marne (2^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 431

Rubrique : Lieux de privation de liberté

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 octobre 2024](#), page 5195

Réponse publiée au JO le : [10 décembre 2024](#), page 6672